

EP Campus Condorcet

Délibérations du Conseil d'administration n°12 du 22 octobre 2019

Réuni au siège de l'EPCC 8, Cours des Humanités 93322 Aubervilliers cedex

Délibération n°2019-33 relative à la convention de création de l'unité mixte de service Unité support du pôle documentaire du Campus Condorcet (UPD2C)

Membres du Conseil d'administration : 36

Membres présents et représentés au début de la séance : 25

Délibération n°2019- 33 du Conseil d'administration.

Vu le décret n° 2017-1831 du 28 décembre 2017 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public Campus Condorcet, et notamment son article 7 ;

Vu le projet de convention de création de l'unité mixte de service Unité support du pôle documentaire du Campus Condorcet (UPD2C);

Considérant l'intérêt, pour la constitution de l'équipe en charge du pôle documentaire du Campus Condorcet, de contribuer à la création d'une unité mixte de service pouvant accueillir des agents de différents établissements membres au sein d'une unité placée sous la direction de la directrice du pôle documentaire de l'EPCC ;

Sur proposition du Président,

A l'unanimité des voix moins une abstention, le Conseil d'administration approuve le projet de constitution, entre le CNRS, l'INED l'EHESS et l'EPCC, d'une unité mixte de service baptisée « Unité support du pôle documentaire du Campus Condorcet » (UPD2C), et autorise le Président de l'EPCC à signer cette convention.

Abstention : 1

Votes pour : 24

Votes contre : 0

Affichage le 22/10/2019

Publication le [•] 22 | 10 | 2019

Transmission au contrôle de légalité le 2019

Délibération certifiée exécutoire le

Le Président du conseil d'administration



Jean-Marc BONNISSEAU